



Le 12 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement de la convention de partenariat entre l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme et le Groupement de Gendarmerie Départementale



Aujourd'hui, marque une nouvelle étape dans le partenariat solide entre l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme (AMF 63) et le Groupement de Gendarmerie Départementale du Puy-de-Dôme. Les deux entités ont renouvelé leur convention de partenariat.

Cette convention, signée par Madame Pierrette DAFFIX-RAY, présidente de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme, et par la colonelle Maddy SCHEURER, commandant le groupement du Puy-de-Dôme, témoigne de la volonté continue des deux parties de consolider leur collaboration et

de renforcer les liens entre les élus locaux et les forces de sécurité pour garantir la sécurité et la tranquillité publiques dans le département du Puy-de-Dôme.

Cette convention renouvelée s'appuie sur les succès et les réalisations de la période précédente, tout en intégrant de nouveaux objectifs et initiatives pour répondre aux besoins changeants de la société et aux défis émergents en matière de sécurité.

Axée sur quatre principales parties, la convention aborde différents aspects de la coopération entre les deux entités :

1. **Mieux se connaître** : Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs locaux en organisant des rencontres régulières et des visites de terrain.
Chaque commune bénéficie d'un gendarme référent spécialement désigné pour assurer un suivi personnalisé en lien avec le Maire et les équipes municipales.
2. **Mieux échanger au quotidien** : Mettre en place des modalités d'information et de communication efficaces entre les Maires et la gendarmerie pour une réactivité et une coordination optimale.
Des échanges réguliers sont prévus entre l'AMF63 et le Conseiller aux affaires territoriales.
De plus, rappelons qu'une simplification du dépôt de plainte par une commune est déjà en place, avec la possibilité pour les gendarmes de se déplacer sur demande du Maire pour enregistrer la plainte.
3. **Conseiller et former pour une meilleure tranquillité publique** : L'AMF63 en qualité d'organisme de formation des élus locaux, collabore étroitement avec la gendarmerie. Cette collaboration vise à dispenser des formations adaptées, notamment sur la gestion pacifique des incivilités et la sensibilisation à la cybermalveillance.
De plus, la gendarmerie met à disposition un référent « sûreté » qui peut intervenir sur demande pour des consultations ou des audits en matière de prévention technique de la malveillance.
4. **"Pack Sécurité" pour les élus** : Mettre en place des dispositifs spécifiques, tels que l'« Alarme élu » et l'expérimentation du « bouton d'appel pour les élus », visant à assurer la sécurité des élus en cas de menace ou d'agression.

Madame la Présidente de l'AMF 63 et la commandante de groupement de gendarmerie départementale ont conjointement arrêté et validé les objectifs fixés dans le cadre de cette convention, ainsi que les modalités pratiques d'animation du partenariat.

Cette convention, signée pour une durée de deux ans, marque une volonté commune de renforcer la coopération entre les autorités locales et les forces de sécurité pour garantir la tranquillité et la sécurité des habitants du Puy-de-Dôme.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

*Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme
Adresse : Parc technologique La Pardieu, 7 rue Condorcet, 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 90 30 85
Email : contact@maires63.asso.fr*

*Groupement de Gendarmerie Départementale du Puy-de-Dôme
Adresse : Caserne Fontfrède, avenue de la Libération, 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 41 39 06
Email : ggd63@gendarmerie.interieur.gouv.fr*